

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le dix-sept mai deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAÏN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Gaëlle BOURGEOIS *ayant donné pouvoir à Monsieur Frank GUILLAUDEUX*, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Maud MERING *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*, Madame Louise MOREAU et Madame Marie-Danielle RICHARD

ABSENTES : Madame Sabine ANGINARD et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Jean-Charles OLIVE

Nombre de conseillers

En exercice.....33

Présents.....25

Votants27

DCM n°121/2023 – 8.3.3**Réfection de la voie communale de la Corne de Cerf -
présentation du projet au stade PRO (études de projet) -
avis**

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

Le projet d'aménagement de la voie du lieu-dit La Corne de Cerf, route départementale numéro 120, a pour objectif de répondre aux problématiques suivantes :

- vitesse excessive,
- dégradation du revêtement sur la voirie,
- absence de séparation nette entre la voirie et l'accotement.

Une réunion publique a été organisée le 15 mars 2023 afin de présenter aux riverains le projet au stade AVP (études avant-projet) tel qu'approuvé par délibération numéro 049/2023 en date du 21 février 2023.

Dans le cadre des études projet, le cabinet BOURGOIS a rendu un dossier qui permet :

- de préciser le plan détaillé de l'aménagement et des profils de voirie,
- de fixer l'aspect général de l'aménagement avec des propositions concernant la voirie, la circulation piétonne et la gestion des eaux pluviales en particulier,
- d'établir une estimation du coût prévisionnel des travaux.

Le maître d'œuvre a estimé le coût de cet aménagement à 121 800,53 euros HT (dont 5,00% d'imprévu), soit 146 160,63 euros TTC au stade PRO.

Une participation du Département de Loire-Atlantique est sollicitée pour la prise en charge de la couche de roulement (non incluse dans le chiffrage ci-dessus), participation dont le montant est estimé à 51 100,00 euros.

Les membres de la commission communale aménagement du territoire, réunis le 03 mai 2023, ont émis un avis favorable au plan d'aménagement au stade PRO.

Il est précisé qu'une délimitation des limites domaine public et domaine privé a été réalisée au préalable.

L'ensemble des pièces du projet au stade PRO a été transmis par courriel aux élus le 17 mai 2023.

Monsieur le Maire apporte des précisions sur l'aménagement envisagé sur cette voie.

Considérant qu'une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet BOURGOIS de BETTON (35) par devis signé le 07 novembre 2022, après une consultation directe de bureaux d'études compétents, que cette mission est composée d'une étude avant-projet, d'une étude de projet et de la rédaction des pièces techniques d'un éventuel futur marché de travaux,

Vu la délibération numéro 049/2023 en date du 21 février 2023 portant approbation du projet de réfection de la voie du lieu-dit La Corne de Cerf au stade avant-projet (AVP),

Considérant les crédits ouverts sur le compte 2315-4100 du budget communal 2023,

Considérant l'avis émis par les membres de la commission communale aménagement du territoire réunis le 03 mai 2023,

Sous réserve de l'avis du service aménagement du Département de Loire-Atlantique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement, au stade PRO (études de projet), de la voie du lieu-dit La Corne de Cerf tel que présenté ;
- **ARRÊTE**, au stade PRO, le coût prévisionnel des travaux à la somme de 121 800,53 euros HT, soit 146 160,63 euros TTC ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 05 juin 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Jean-Charles OLIVE**



Envoyé en préfecture le 05/06/2023
Reçu en préfecture le 05/06/2023
ID : 044-200078079-20230523-DCM121_2023-DE